



APPEL D'OFFRES DE SOUS-TRAITANCE N° 017/CHK/2026
CONTRAT DES TRAVAUX MINIERES

1. OBJET

Le présent appel d'offres s'inscrit dans le cadre du projet minier de MUTOSHI couvert par les PEs 2604 et 2756, initié par CHEMAF SA. Les contractants qualifiés et expérimentés sont invités à soumettre des offres pour la réalisation des opérations d'exploitation à ciel ouvert de la mine de Mutoshi, incluant le forage, l'excavation, le dynamitage, le chargement, le transport, la gestion des terrils, la suppression des poussières, l'entretien des voies d'accès, l'assèchement de la fosse et tous les services de soutien minier associés, conformément au plan minier et au calendrier de production de CHEMAF SA. Le contrat couvre environ 12,3 millions de m³ (20,6 millions de tonnes).

2. DÉTAILS DU PROJET

- **Projet :** Travaux miniers
- **Lieu d'exécution :** Mutoshi, Kolwezi, Province du Lualaba en République Démocratique du Congo
- **Durée du contrat :** 6 mois

3. OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant s'engage à :

- Fournir et entretenir toute la flotte minière, l'équipement et la machinerie de soutien ;
- Employer un personnel compétent et assurer sa formation nécessaire ;
- Garantir la disponibilité des équipements pendant toute la durée du contrat ;
- Se conformer aux exigences de CHEMAF SA en matière de la santé, la sécurité et de l'environnement (HSE) et de relations avec les communautés locales ;
- Maintenir à jour toutes les licences et assurances réglementaires ;

BATIR L'AFRIQUE – CONSTRUIRE L'AFRIQUE



- Coordonner la planification opérationnelle et les rapports avec l'équipe technique Chemaf.

4. OBLIGATIONS DE CHEMAF SA

CHEMAF SA s'engage à :

- Fournir les plans miniers, les calendriers de production et les plans de répartition des minerais et des stériles ;
- Fournir du carburant, des explosifs et des consommables convenus ;
- Fournir l'accès aux installations et services publics du site ;
- Examiner et approuver les factures et rapports de performance des contractants.

5. CARBURANT & EXPLOSIFS

CHEMAF SA fournira le carburant et les explosifs. Le contractant respectera les limites convenues de consommation de carburant et des explosifs. Toute surconsommation due à une inefficacité ou à de mauvaises pratiques d'exploitation du contractant lui sera facturée, ainsi que les frais administratifs convenus.

6. MOBILISATION

Le contractant devra:

- Mobiliser l'ensemble du matériel minier dans les 15 jours calendaires suivant l'ordre du début des travaux ;
- Démarrer l'exploitation minière à plein régime au plus tard le 7 août 2026 ;
- S'assurer que tout le matériel réussit l'inspection technique et de sécurité de Chemaf avant son entrée dans la mine ;
- Prendre en charge les coûts de mobilisation et de démobilisation tels que convenus dans le contrat.

7. LEVÉ ET PAIEMENT

- Un levé topographique de référence conjoint sera réalisé avant le début de l'exploitation minière ;



- Un rapprochement mensuel des levés topographiques déterminera les quantités de déchets donnant lieu au paiement ;
- Les paiements pour l'extraction des minerais seront basés sur le tonnage réel enregistré au pont-basculé Chemaf.
- Les résultats de l'étude de Chemaf serviront de base officielle au paiement contractuel.

8. EXIGENCES DE PERFORMANCE

Le contractant devra:

- Atteindre les objectifs de production mensuels indiqués dans le bordereau des quantités ;
- Maintenir la disponibilité de l'équipement convenu ;
- Garantir que les pertes et la dilution des minerais ne dépassent pas 3 % ;
- Se conformer aux normes HSE Chemaf et au plan de mines approuvé ;
- Maintenir la fragmentation de l'explosion et la qualité opérationnelle requises.

9. CONFORMITÉ GÉOTECHNIQUE ET DE CONCEPTION DE LA MINE

Le contractant devra :

- Respecter les plans de fosse, les hauteurs de gradins, les largeurs de bermes et les pentes de fosse approuvées par CHEMAF SA ;
- Maintenir les fonds de fosse dans les tolérances spécifiées ;
- Maintenir les bermes de récupération propres et garantir la sécurité de la fosse pendant toute la durée de l'exploitation minière.

10. HORAIRES DE TRAVAIL

Le contractant devra travailler selon le planning convenu de 24 heures, sept jours sur sept, afin d'atteindre les objectifs de production. Le forage et le dynamitage ne devront être effectués que pendant les périodes de dynamitage approuvées et spécifiées par CHEMAF SA.



11.CRITÈRES D'ACCEPTATION

Le contractant doit mener à bien les travaux en :

- Atteignant une production conforme au devis quantitatif à $\pm 10\%$;
- Livrant les minerais aux stocks désignés ;
- Maintenant les pertes et la dilution du minerai en dessous de 3% ;
- Éliminant les déchets aux emplacements de décharge autorisés ;
- Respectant les objectifs de disponibilité des équipements et de performance en matière de santé, sécurité et environnement ;
- Soumettant des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels précis ;
- Se conformant à toutes les obligations légales, environnementales et communautaires.

12.CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Conformément à la législation congolaise en vigueur, seuls les sous-traitants répondant aux critères suivants sont autorisés à postuler :

- Être une entreprise à capitaux majoritairement congolais (conformément à la Loi 17/001) ;
- Être enregistré et agréé par l'ARSP;
- Fournir la preuve d'existence juridique et être en règle avec l'administration fiscale et sociale (RCCM, ID Nat, Numéro Impôt, Quitus Fiscal, Certificat d'Affiliation CNSS, Statuts, Certificat d'Immatriculation INPP, Arrêté Ministériel, Convention Médicale, etc.).

13. DEPOT DES DOSSIERS

Les contractants qualifiés sont invités à soumettre leurs propositions techniques et commerciales conformément aux exigences de l'appel d'offres. Un dossier d'appel d'offres détaillé, comprenant les spécifications techniques et les instructions de soumission, sera fourni aux candidats présélectionnés.

CHEMAF SA se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, sans avoir à en justifier les raisons.

BATIR L'AFRIQUE – CONSTRUIRE L'AFRIQUE



Chemical of Africa SA

Id. Nat.: 6-122-N46762M
N° TVA: 0171/DGI/DGE/DIG/MB/TVA/2011
RCCM : CD/L' SHI/TRICOM/RCCM/13-B-0660
NIF : A0708211 J – Capital Social : équivalent en
Francs Congolais de 51.717.970 USD
Mine de L'Etoile , Chaussée de Kasenga,
Q. Kalukuluku, C/Annexe, Lubumbashi,
République Démocratique du Congo
www.Chemaf.Com

5

Les offres doivent être soumises avant le 31 juillet 2026 à 18h30 aux adresses physiques et/ou électroniques suivantes :

- Mine de Mutoshi, Avenue Du 30 Juin, Quartier Mutoshi, Commune de Manika, Ville de Kolwezi, Province du Lualaba en République Démocratique du Congo

- **E-mail :**

procurement@chemaf.com

contracts.mutoshi@chemaf.com

Pour CHEMAF SA,
Département des Contrats

BATIR L'AFRIQUE – CONSTRUIRE L'AFRIQUE